



Chers clients, clientes et futurs clients et clientes,

Vous avez peut-être lu dans les journaux que éco est présentement aux prises avec un différent légal engagé par le Groupe environnemental éco.

Ce groupe soutient que les noms d'entreprises identiques de nos entreprises leur crée préjudice.

Nos avocats ont avisé les procureurs de Groupe éco que, même si la raison sociale est identique, nos missions sont forts différentes et que ceci ne menace en rien les deux compagnies.

Le patronyme éco Automobiles fait en effet référence à la propulsion électrique et à la technologie COuture TM-4 de nos moteurs-roues, une technologie breveté par Hydro Québec, [TM4 Systèmes électrodynamiques](#) et éco Automobiles inc.

Le nom éco du Groupe éco fait allusion à la mission écologique de cette société qui par ailleurs est un OSBL alors que éco AUTomobiles est une société incorporée à but lucratif.

Nous tenons à vous rassurer que tout est fait présentement pour poursuivre notre mission, celle de produire des véhicules à faible empreinte écologique à des coûts avantageux.

Nous espérons pouvoir régler ce litige dans les plus brefs délais.

Veillez agréer mes sentiments distingués,

Antoine De Chalou

PDG éco Automobiles

